



GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

N° 1 – Janvier 2003

Quelle Politique linguistique pour quel Etat-nation ?

SOMMAIRE

Foued Laroussi : *Présentation*

Guy Lemarchand : *Nation, Etat, mémoire et culture. Quelques jalons pour l'étude du cas français d'Etat-nation*

Laurent Puren : *Pédagogie, idéologie et politique linguistique. L'exemple de la Méthode Carré appliquée à la francisation de la Bretagne à la fin du XIX^e siècle*

Dora Carpenter-Latiri : *L'arabe, butin de guerre ?*

Gilbert Grandguillaume : *Arabofrancophonie et politiques linguistiques*

Salih Akin & Mehmet-Ali Akinci : *La réforme linguistique turque*

William Rodriguez : *L'Espagne en 2002 : un laboratoire glottopolitique*

Jean-Pierre Jeantheau : *Bélarus : de la langue à l'Etat*

Samantha Chareille : *Aspects institutionnels de l'aménagement linguistique du Mercosur*

M.A. Haddadou : *L'Etat algérien face à la revendication berbère : de la répression aux concessions*

Foued Laroussi : *Glottopolitique, idéologies linguistiques et Etat-nation au Maghreb*

Compte rendu

Philippe Blanchet : *Bavoux, Claudine, et de Robillard, Didier, (Dir.), Linguistique et créolistique, Paris, Anthropos, collection « univers créole » 2, 2002, 218 p.*

Débat

Jean-Baptiste Marcellesi : *Glottopolitique : ma part de vérité*

PRESENTATION

Foued Laroussi

Université de Rouen – UMR DYALANG CNRS 6065

« Langue », « nation », « identité », « ethnicité » sont des notions inextricablement mêlées. Peut-on traiter de l'une sans évoquer l'autre ? La question est posée. La réponse, elle, n'est pas évidente. Ce numéro1 de GLOTTOPOL n'a pas pour objectif de ressasser des notions que les recherches philosophiques et sociologiques ont largement explicitées mais de proposer d'en débattre dans une approche sociolinguistique mettant l'accent sur la problématique linguistique. Eu égard aux événements récents (éveil des identités nationales, dislocation de certains Etats multinationaux, formation de nouveaux groupes multinationaux, mondialisation des échanges...), on peut estimer légitime de replacer le débat sur les rapports entre langue et Etat-nation dans ce nouveau contexte mondial.

Quel sens attribuer au mot « nation » ? Historiquement, plusieurs sens différents se sont superposés. En latin, le mot « natio » exprime l'idée de naissance, de famille, de tribu, de peuple. Le sens primitif de la nation correspond à celui attribué aujourd'hui à « ethnie », qu'Anthony Smith (1981 : 66) définit comme suit :

« La communauté ethnique, ou « ethnie », peut être définie comme un groupe social dont les membres partagent le sentiment d'avoir des origines communes, revendiquent une histoire et un destin communs et spécifique, possèdent un ou plusieurs caractères spécifiques et ont le sentiment de leur unité et de leur solidarité. »

C'est au XVIII^e siècle que l'Europe des Lumières autonomise la nation par rapport à sa réduction au pouvoir royal ; la nation se confond alors avec la « patrie ». En proclamant l'Assemblée nationale, la Révolution transfère vers les représentants de la « nation » la souveraineté jusque-là concentrée dans la personne du roi, instaurant de fait un nouveau concept politique, « la nation source exclusive de la souveraineté ». L'article 3 de la Déclaration des droits de l'homme fonde la souveraineté de la nation.

« Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. »

Cela va entraîner la confusion entre Etat et nation, préfigurant ainsi l'ère des Etats-nations, sans que le concept primitif de « nation culturelle » ne soit aboli pour autant. Aujourd'hui, les deux sens se superposent, et ce que l'on désigne par « les mouvements nationalistes » n'est autre que l'aspiration d'une nation culturelle à devenir un Etat souverain. Etat que Max Weber (1971 : 416) définit comme « l'organisation séculière de la puissance de la nation ».

De manière générale, l'histoire, celle de l'Europe en particulier, nous montre que les nations ont été créées soit à partir d'une communauté de culture ou ethnie, soit à partir d'une

volonté politique. Dans le premier cas, les nationalistes œuvrent pour la reconnaissance de leur ethnie comme entité politique ; dans le second, les politiques s'efforcent de renforcer l'homogénéité culturelle-linguistique des populations ; l'idéologie, en justifiant la nation, insiste sur cette homogénéité, avec l'idée implicite qu'elle produit l'unité nationale.

Sur ce point, le XIX^e siècle, en Europe au moins, a vécu sur deux conceptions différentes de la nation : la nation « à la française », fondée sur la volonté des citoyens – la nation-contrat – et la nation « à l'allemande », issue de la communauté ethnique et culturelle – la nation organique. Mais quoi qu'il en soit, d'après A. Smith (1981 : 214), la nation n'a pas réussi à « transcender l'ethnicité », en ce sens que toute nation incorpore, réinterprète – certes à des degrés différents – des éléments ethniques préexistants. Aussi cristallise-t-elle des liens de type communautaire entre ses membres.

Par ailleurs, peut-il y avoir nation sans nationalisme ? Pour Max Weber (1971 : 416), la nation, se définissant par « *sa volonté de puissance* », est moins fondée sur des critères tels que la race, la langue ou la religion que sur la croyance subjective à une communauté : « *La communauté politique éveille d'habitude – même dans ses articulations les plus artificielles – la croyance à une vie commune ethnique.* »

La nation constitue donc une forme politique récente utilisant l'existence de liens ethniques pour construire, à partir d'eux, une unité politique sur un territoire donné. Optant pour cette conception – la nation comme projet politique – Ernest Gellner (1983 : 15) pense que ce sont les nationalismes qui créent la nation : « *Bien que certains facteurs objectifs soient d'une grande importance pour la formation de la nation, l'élément le plus essentiel est une volonté collective et efficace* ». Et c'est ainsi que le patriotisme – lien sentimental unissant l'individu à sa nation – suscite souvent les mouvements nationalistes, voire les conflits entre les nations (cf. Laroussi, ici même).

Sans s'attarder sur la conception de la nation – conception nécessaire à la réflexion sur la problématique linguistique – on peut dire que la nation, comme toutes les productions humaines, est le fruit d'une histoire et d'une construction artificielle. Elle n'est pas un donné mais un processus d'intégration de populations diverses qui n'est jamais complètement achevé.

On a vu avec A. Smith (1981) que la nation n'a pas réussi à dépasser l'ethnicité ; on pourrait presque dire la même chose des liens entre nation et identité. Fondée pour faire coïncider communauté de culture et organisation politique, la nation crée l'identité collective ou nationale. Mais comme la nation, l'identité nationale est un processus, non un état. Elle n'est pas donnée *ad vitam aeternam* mais se construit et se modifie avec le temps. La « France éternelle » est un mythe : pas plus que les autres nations, la nation française n'a existé de toute éternité. De toute façon, d'aucuns diront que le mythe est inévitable, nécessaire à l'existence de la nation.

On n'a jamais autant contesté l'Etat-nation que ces derniers temps, ce qui met en cause des acquis longtemps considérés comme intangibles. Ici et là, on assiste à des mouvements pour le moins contradictoires. L'Etat-nation est-il aujourd'hui dépassé, menacé ? Eparpillement communautaire d'un côté, mondialisation des échanges économiques de l'autre le perturbent sérieusement.

Par exemple, sur les ruines des ensembles étatiques multinationaux (Union soviétique, Tchécoslovaquie, Yougoslavie), on a assisté à la multiplication d'Etats-nations, dotés à chaque fois d'une langue nationale propre et tendant à l'homogénéité culturelle et linguistique. La Slovaquie indépendante est, semble-t-il, moins tolérante envers la minorité hongroise que ne l'était l'ancienne Fédération tchécoslovaque. En Bulgarie, la minorité turcophone s'est trouvée contrainte de s'organiser politiquement pour défendre ses droits culturels et linguistiques. La question de la langue est donc ici une donnée fondamentale. Hormis des emblèmes simples tels que le drapeau et la plaque d'immatriculation des

véhicules, c'est la langue qui constitue l'emblème national le plus important, en témoignent les langues au sein de l'Union européenne.

Cela me conduit à présenter l'autre mouvement, la tendance au regroupement. En Europe, l'Union européenne ne cesse de s'élargir, de 15 membres, on passera à 25 en 2004 sans oublier que d'autres pays frappent à la porte de l'Union tels la Bulgarie, la Roumanie ou la Turquie. Presque partout dans le monde, on assiste à la formation de grands groupes multinationaux.

A cela il faut ajouter la mondialisation des échanges économiques tendant à faire du monde une sorte de village planétaire. Dans ce contexte nouveau, l'Etat-nation peut-il maintenir encore une politique linguistique centralisatrice qui s'appuie sur l'équation, une langue = une nation, et inversement, ou dépend-il de plus en plus de l'organisation de l'économie et des ententes politiques sur le plan supranational ? La mondialisation des échanges économiques et par conséquent l'intensification des flux transnationaux entraînent-ils le recul de la souveraineté des Etats-nations ? Comment réagissent ces derniers au fait que la formation de nouveaux ensembles politiques et économiques de libre-échange introduit de nouveaux secteurs de gestion sur lesquels ces Etats n'exercent plus de pouvoirs directs ? Le concept de souveraineté nationale étant plus que jamais soumis à des contraintes supranationales, quelle politique linguistique les Etats-nations peuvent-ils envisager dans un contexte où de plus en plus de décisions leur échappent ? Est-il encore concevable de maintenir une politique linguistique fondée sur le sentiment national ?

C'est à ces questions que tentent de répondre les contributeurs à ce numéro 1 de GLOTTOPOL. Il s'agit de textes portant sur des situations aussi différentes qu'éloignées géographiquement, Europe, Maghreb, Amérique latine.

A la lecture de l'ensemble des textes, on peut déjà donner un élément de réponse à ces interrogations. Produit d'une longue histoire politique, d'une culture savante qui a façonné les modes de perception et les représentations sociales, la spécificité nationale demeure malgré la mondialisation des échanges.

Dans un article historique, consacré à la nation française, Guy Lemarchand montre que le concept de « nation » est souvent confondu avec des termes très voisins, « sentiment national », « nationalisme », « communautarisme ». Aussi se demande-t-il jusqu'où il faut remonter dans le temps pour saisir les origines de la nation en France. Bien qu'il admette que le développement de la philosophie des Lumières et la Révolution de 1789 constituent un événement fondateur – celle-ci ayant remplacé le sujet du roi par le citoyen – il nous invite à rechercher plus haut dans le temps les origines de la nation française. C'est vers le XIII^e siècle – écrit-il – qu'il faut probablement apercevoir les premiers éléments de la nation. « *C'est l'Etat monarchique, justifié par le droit divin du roi, qui a commencé à assumer cette tâche en mettant en œuvre des procédures en partie volontaristes de centralisation et d'unification.* » Mais « *il ne faut pas exagérer l'ampleur des innovations du XIII^e siècle et du Bas Moyen-Âge* » car « *la nation française n'est pas encore née, se mettent en place seulement des conditions nécessaires à son élaboration* ».

Aussi constate-t-on avec lui que la nation n'est pas uniquement une entité culturelle : « *les circonstances générales de son apparition et de son développement en France du XV^e au XIX^e siècle témoignent de l'importance des facteurs matériels dans la prise de conscience communautaire qui la définit.* » Guy Lemarchand conclut sur un constat, déjà esquissé *supra* : la nation est un processus complexe, « *combinant structures économiques et démographiques ainsi que mémoire et culture* ». Toujours « *inachevée et remise en cause* », la nation « *n'est pas une réalité éternelle* ».

Pendant ce processus complexe de la construction de l'Etat-nation français s'est toujours heurté à des mouvements contestataires, ce qui implique que toutes les différences –

culturelles et linguistiques entre autres – ne sont pas toujours susceptibles d’être transcendées par un projet politique commun. Pour ne parler que de l’exemple breton, Laurent Puren, dans un article consacré à la francisation de la Bretagne à la fin du XIX^e siècle, montre que la revendication autonomiste n’a jamais cessé malgré la politique de l’Etat établissant une « *stricte relation entre la réalisation de l’unité nationale et l’unification linguistique* ». Son texte, à orientation didactique, montre que la diffusion de la méthode Carré – inspecteur pédagogique – « *était surtout motivée par le souci d’accélérer le rattachement de la Bretagne à la mère patrie* ».

Quant à Dora Carpenter, toujours concernant le contexte français mais à propos de la situation actuelle, elle consacre son texte à l’enseignement de l’arabe en France. Rappelant le débat opposant, en France, défenseurs de l’arabe standard et défenseurs des langues minorées, elle souligne que mondialisation et nouveaux médias redonnent de la vigueur à la dimension standard de la langue arabe. Mais elle conclut en proposant une sorte de compromis selon lequel « *l’enseignement de l’arabe ne peut plus faire l’impasse sur la dimension locale (vernaculaire) ni sur la dimension standard (véhiculaire) de la langue* ».

Constituant une sorte de pont entre les mondes arabophone et francophone, l’article de Gilbert Grandguillaume, consacré à l’arabofrancophonie, montre que « *les mouvements de défense des langues maternelles, d’abord discrédités en tant que facteurs de division de l’unité nationale, se sont peu à peu renforcés au fur et à mesure que l’Etat échouait à mettre en œuvre ses objectifs affichés de développement et de démocratie* ». Ces mouvements ont affaibli la légitimité que l’Etat voulait s’octroyer par le biais de la langue nationale. Grandguillaume pointe à juste titre le paradoxe qui caractérise la politique de l’Etat-nation français, celui-ci plaçant la tolérance et la diversité face à l’hégémonie anglaise mais se révélant hégémonique face à plus faible que lui (la francophonie périphérique). Aussi rappelle-t-il que, lors de la conférence de la francophonie (Beyrouth, octobre 2002), « *il a été précisé que le français est la langue de plusieurs nations, bien que la France en soit le centre* ». Cela implique que « *la régulation de la langue ne doit plus venir du centre français mais être l’objet d’une concertation des nations francophones* ». N’est-ce pas accorder la part belle à la périphérie au détriment du centre ! Il n’y a pas lieu de se réjouir. Ce combat n’est pas encore gagné.

Cela étant dit, que l’on me permette de lever une ambiguïté : le centre dont on parle n’est pas, me semble-t-il, que géographique, il est surtout politique et idéologique. Partant il n’est pas facile, pour une idéologie au service de l’unité nationale, de laisser la place aux minorités linguistiques, voire de partager la décision avec des centres d’intérêt périphériques. C’est l’essence même de la nation qui est en jeu.

Cette politique linguistique homogénéisante est très clairement explicitée dans le texte de Salih Akin et Mehmet Ali Akinci, consacré à la réforme linguistique turque mise en œuvre par Mustafa Kemal Atatürk et ses disciples. En interdisant écoles, associations et publications dans toutes les langues autres que la langue turque, Atatürk s’est livré à « *une véritable entreprise de purification de la langue* » afin de bannir tout héritage du monde arabo-persan symbolisé par l’Empire ottoman agonisant. Mais aussi paradoxal que cela paraisse, dans leur recherche de l’*öz türkçe* (turc pur), en même temps qu’ils organisent la chasse des mots d’origine arabo-persane de la langue turque, les idéologues de la réforme linguistique ouvrent la porte grande aux mots empruntés aux langues occidentales, mots considérés du reste comme plus dangereux pour la « pureté » du turc que ne le sont les mots d’origine arabo-persane. Il est donc clair que l’objectif implicite de cette politique linguistique consiste moins à se débarrasser de l’héritage ottoman qu’à inscrire la nation turque dans une culture occidentale.

William Rodriguez, quant à lui, souligne que l’Etat-nation espagnol est passé d’un « *corps uniforme à un corps polymorphe* » dans lequel certaines langues minorées sont reconnues.

Aussi montre-t-il l'effet pervers de la mondialisation entraînant « *une véritable anglicisation (américanisation)* » de la société espagnole qui « *se retrouve autant dans les représentations des individus que dans la langue parlée, le castillan* ». Dans un autre contexte, celui du Bélarus, Jean-Pierre Jeantheau remarque que la nation biélorusse est née sur des critères linguistiques – le peuple devant son existence aux travaux des linguistes. Aussi souligne-t-il que « *la revendication territoriale d'un Etat biélorusse s'est fondée sur l'aire du parler biélorusse* », ce qui montre une fois de plus que la langue joue un rôle fondamental dans la construction de l'Etat-nation. Sans doute les deux entités se confondent-elles souvent. Ce n'est pas un hasard si le Parti communiste biélorusse s'est vite emparé de la problématique linguistique pour remettre en cause la domination du russe.

Par ailleurs s'agissant de situations différentes et éloignées géographiquement, le cas de tamazight en Algérie et celui du Mercosur en Amérique latine, on trouve un écho aux textes précédents dans les articles de Mohand Akli Haddadou et de Samanta Chareille. Le texte de Haddadou, consacré à la revendication berbère face à la politique homogénéisante de l'Etat-nation algérien, montre que les Berbères n'ont cessé de lutter pour la reconnaissance de leur langue comme composante – au même titre que l'arabe – de la personnalité algérienne. Face à cette revendication, le courant nationaliste algérien a souvent « *entretenu l'amalgame entre berbère et colonialisme* », qualifiant les berbérisants de désunionnistes et de séparatistes. En dépit de cela, la revendication berbère persiste, se radicalise (depuis le printemps berbère, 1980) et finit par arracher quelques concessions : un certain infléchissement de la politique étatique, celle-ci passant peu à peu de la négation totale de tamazight à la reconnaissance de celui-ci comme langue nationale. Mais, aux yeux des promoteurs de la langue berbère, cet acquis reste mineur, puisque la Constitution algérienne – notamment dans son article 3 – continue à ne reconnaître comme langue officielle que l'arabe littéraire. Le statut de tamazight reste donc entièrement posé.

En Amérique latine, souligne Chareille, « *la diversité linguistique n'a jamais été une préoccupation des Etats toujours soucieux d'homogénéiser leur espace national* ». Dans le cadre du Mercosur – Marché commun du Sud, mis en place par l'Argentine, le Brésil, l'Uruguay et le Paraguay lors du Traité d'Asuncion (26-3-1991) – se dotant de moyens planifiés (intervention, interdiction, dévalorisation sociale, voire exclusion), des politiques linguistiques d'assimilation sont utilisées comme instrument de cohésion nationale dans le but de réaliser l'unité de l'Etat. Cette politique unificatrice passe entre autres par la minoration de certains groupes linguistiques.

Que conclure ? Le constat est clair : que l'on se penche sur la situation française, maghrébine, biélorusse ou turque, force est de constater que la construction de l'Etat-nation va de pair avec la mise en place d'une politique linguistique homogénéisante et unificatrice. L'idéologie au service de l'Etat-nation, cherchant à produire l'unité nationale, minimise les groupes linguistiques susceptibles de la mettre en cause. Enfin, si l'on admet que la nation continue à être le lieu de l'exercice de la démocratie, ne serait-ce qu'en France, il reste que l'un des aspects fondamentaux de cette démocratie est le droit des minorités à disposer de leurs langues.

Bibliographie

SMITH A., 1981, *The Ethnic Revival*, Cambridge University Press.

WEBER M., 1971 (réédition de 1913) *Economie et société*, Paris, Plon.

GELLNER E., 1983, *Nation and Nationalism*, Oxford, Blackwell.

GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

Comité de rédaction : Mehmet Akinci, Sophie Babault, André Batiana, Claude Caitucoli, François Gaudin, Normand Labrie, Philippe Lane, Foued Laroussi, Benoit Leblanc, Fabienne Leconte, Dalila Morsly, Clara Mortamet, Alioune Ndao, Gisèle Prignitz, Richard Sabria, Georges-Elia Sarfati, Bernard Zongo.

Conseiller scientifique : Jean-Baptiste Marcellesi.

Rédacteur en chef : Claude Caitucoli.

Comité scientifique : Claudine Bavoux, Michel Beniamino, Jacqueline Billiez, Philippe Blanchet, Pierre Bouchard, Ahmed Boukous, Louise Dabène, Pierre Dumont, Jean-Michel Eloy, Françoise Gadet, Marie-Christine Hazaël-Massieux, Monica Heller, Caroline Juilliard, Suzanne Lafage, Jean Le Du, Jacques Maurais, Marie-Louise Moreau, Robert Nicolaï, Lambert Félix Prudent, Ambroise Queffelec, Didier de Robillard, Paul Siblot, Claude Truchot, Daniel Véronique.

Comité de lecture : constitué selon le thème du numéro sous la responsabilité de Claude Caitucoli